



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6334^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 8 juin 2010, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6334^e séance, tenue à huis clos le 8 juin 2010, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Non-prolifération".

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité les représentants des pays qui en avaient exprimé la demande à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

